

C'est quoi l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020 sur la prise de congés ou RTT?



Pour la **Fonction Publique Territoriale**, en application de la libre administration des collectivités, <u>chaque</u> <u>collectivité</u> <u>ou établissement public rattaché pourra décider d'appliquer l'ordonnance ou pas</u>, **mais sans délibération et sans consultation du CT**.

Il existe 4 cas dans lequel vous pouvez vous trouver.



Les fonctionnaires ou agents contractuels placés en Autorisation Spéciale d'Absence - ASA

(pour cause d'isolement personne vulnérable, garde d'enfant, poste avec télétravail impossible).

L'autorité pourra imposer 5 jours de RTT maximum pour la période du 16 mars au 16 avril et 5 jours de RTT ou congés max du 17 avril au 11 mai (ou plus si déconfinement décalé). Si l'agent n'a pas 5 RTT pour la première période, on lui consommera ses RTT (1, 2,3, ou 4) + 1 jour de congés maximum.



1 ^{ère} période		2 ^{ème} période		TOTAL
RTT	Congés	RTT	Congés	
5	0	5	0	10
4	1	4	1	10
3	1	3	2	9
2	1	2	3	8
1	1	1	4	7
0	1	0	5	6

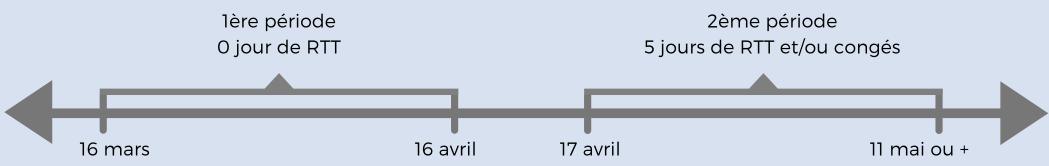
Nota:

- Le délai de prévenance pour la pose de congés ou RTT, à partir du 17 avril est de 1 jour franc ;
- Les jours pourront être prélevés du CET;
- Les congés imposés ne comptent pas pour l'attribution des 1 ou 2 jours de fractionnement ;
- Les jours de congés déjà posés volontairement par l'agent dans les 2 périodes et qui n'ont pas été annulés comptent dans le calcul des jours imposés ;
- Les congés de maladie au cours des 2 périodes peuvent aussi réduire le nombre de jours imposés.



Les fonctionnaires ou agents contractuels placés en Télétravail

L'autorité ne pourra imposer que sur la période du 17 avril au 11 mai à des dates qui arrangent le service avec 5 jours de RTT ou de congés.



1 ^{ère} période		2 ^{ème} période		TOTAL
RTT	Congés	RTT	Congés	
0	0	5	0	5
0	0	4	1	5
0	0	3	2	5
0	0	2	3	5
0	0	1	4	5
0	0	0	5	5

Nota:

- Le délai de prévenance pour la pose de congés ou RTT, à partir du 17 avril est de 1 jour franc ;
- Les jours pourront être prélevés du CET;
- Les congés imposés ne comptent pas pour l'attribution des 1 ou 2 jours de fractionnement ;
- Les jours de congés déjà posés volontairement par l'agent dans les 2 périodes et qui n'ont pas été annulés comptent dans le calcul des jours imposés ;
- Les congés de maladie au cours des 2 périodes peuvent aussi réduire le nombre de jours imposés.



Les fonctionnaires ou agents contractuels placés en PCA (Plan de Continuité d'Activité).

Vous n'êtes pas concernés par cette ordonnance.

Les fonctionnaires ou agents contractuels regroupant les cas 1 & 2 et/ou 3

Dans le cas du cumul d'une position en ASA (cas N°1) et de télétravail (cas N°2) et présence sur le terrain alors un ratio des jours imposés sera calculé dans chaque période.

CE QUI'IL FAUT RETENIR: LA FA-FPT Y EST TOTALEMENT OPPOSÉE.

IL FAUT TOUT FAIRE LOCALEMENT POUR ÉVITER L'APPLICATION DE CETTE ORDONNANCE. C'EST UNE MARGE DE MANŒUVRE QU'AUTORISE LA LIBRE ADMINISTRATION DES COLLECTIVITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.